

PROGRAMME EIFFEL VOLET MASTER et VOLET DOCTORAT

GUIDE PRATIQUE

*Nous vous remercions de participer à ce programme, et vous invitons à lire et imprimer ce guide pratique, afin de vous y référer quand vous remplirez le dossier en ligne.
Ces informations reprennent et complètent celles du **vade-mecum**.*

Les dossiers de candidatures doivent être transmis par les établissements français d'enseignement supérieur.

Les dossiers transmis par d'autres voies ne sont pas recevables.

Un même candidat présenté par plusieurs établissements verra toutes ses candidatures rejetées.

Les candidatures refusées au cours d'une précédente sélection ne peuvent pas être représentées, même en cas de changement de domaine d'études ou d'établissement d'accueil.

ACCES AUX FORMULAIRES DE CANDIDATURE ET AU DEPOT DE DOSSIERS

Le dossier de candidature du volet Master est à remplir en ligne, à l'adresse : https://campusfrance.smapply.io/prog/appel_candidature_eiffel_-_master/. Le dossier de candidature du volet Doctorat est à remplir en ligne, à l'adresse : https://campusfrance.smapply.io/prog/appel_candidature_eiffel_-_doctorat/.

La nouvelle plateforme de candidature Eiffel vous permet de compléter le dossier de candidature simplement, suivre la progression de votre saisie et contrôler le nombre de dossiers déposés ou restant à finaliser.

Seuls les établissements français d'enseignement supérieur peuvent déposer des dossiers de candidatures.

- Vous êtes un établissement et vous avez déjà participé au programme de bourses d'excellence Eiffel => Vous avez dû recevoir un courriel vous indiquant comment déposer les dossiers de candidatures. A défaut [contactez-nous](#)
- Vous êtes un établissement et vous participez pour la première fois au programme de bourses d'excellence Eiffel => [Contactez-nous](#) pour obtenir votre identifiant pour déposer vos dossiers de candidatures.

REEMPLIR LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend trois parties :

- 1/ Informations sur le (la) candidat(e)
- 2/ Présentation de la candidature
- 3/ Informations générales sur l'établissement

Afin de vous permettre de rassembler les informations nécessaires, vous pouvez consulter les dossiers « pré-visualisés » ci-dessous :

- [Formulaire Master](#)
- [Formulaire Doctorat](#)

Ces informations sont indispensables pour permettre le traitement de la candidature et son évaluation.

La plupart des champs sont obligatoire. Vous ne pourrez déposer votre dossier que si les informations et les pièces à joindre sont renseignés.

Avant transmission définitive du dossier à Campus France, les champs obligatoires doivent être impérativement renseignés. A défaut, le dossier ne pourra être déposé.

Les dates doivent être saisies au format : JJ/MM/AAAA.

Certaines questions appellent des réponses susceptibles de comporter plusieurs lignes : à cet effet, la taille des champs est ajustable.

INFORMATIONS SUR LE CANDIDAT OU LA CANDIDATE

Rappel

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères vous rappelle que les Services de Coopération et d'Action Culturelle au sein des Ambassades de France peuvent vous accompagner dans l'identification et la sélection des meilleurs étudiants de leur pays de résidence.

Nationalité : ce programme est réservé aux candidats de nationalité étrangère. Les candidats binationaux, dont l'une des nationalités est française, ne sont pas éligibles.

Date de naissance :

- MASTER : les candidats doivent être âgés de 25 ans au plus à la date du comité de sélection, c'est-à-dire né après mars 1996.
- DOCTORAT : les candidats doivent être âgé de 30 ans au plus lors de la campagne de candidature 2021 ; c'est-à-dire né après mars 1991

Domaines d'études pour lequel la bourse est demandée, pour le volet MASTER et DOCTORAT :

SCIENCES ET TECHNIQUES :

- Biologie et santé
- Transition écologique
- Mathématiques et numérique
- Sciences de l'ingénierie

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES :

- Histoire Langue et Civilisation française
- Droit et Science politique
- Economie Gestion

Bourse : les étudiants bénéficiant déjà d'une bourse du gouvernement français au titre d'un autre programme au moment du dépôt de candidature, ne sont pas éligibles, même s'il s'agit d'une bourse de couverture sociale.

Adresse permanente :

POUR LE VOLET MASTER : Seuls les étudiants en cours d'études à l'étranger peuvent candidater. Les étudiants déjà inscrits en France ne sont désormais **plus éligibles** au programme.

POUR LE VOLET DOCTORAT : les étudiants en cours d'études à l'étranger sont **prioritaires** par rapport à ceux qui résident déjà en France.

PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

Critères et mode de sélection du candidat : s'agissant d'un programme d'excellence très sélectif, vous devez préciser les critères selon lesquels le candidat a été présélectionné parmi tous les étudiants étrangers admis par votre établissement.

Diplôme préparé :

Les formations françaises délocalisées à l'étranger ne sont pas concernées, les boursiers devant effectuer au moins 50% de leur cursus en France.

Durée totale de la bourse demandée :

MASTER

La bourse est attribuée pour une durée de 12 mois maximum lors d'une inscription en M2, pour une durée de 24 mois maximum pour une inscription en M1 et pour une durée de 36 mois maximum pour la préparation d'un diplôme d'ingénieur.

La durée totale de la formation que l'étudiant aura à suivre (**y compris les stages obligatoires**) doit être clairement indiquée dans le dossier de candidature.

Si le boursier suit une formation linguistique intensive préalable, il pourra bénéficier de la bourse Eiffel pour une durée de 2 mois maximum durant cette formation, si celle-ci est clairement indiquée dans le dossier de candidature. **Le programme Eiffel ne prend pas en charge le coût de cette formation.**

DOCTORAT

La bourse Eiffel est attribuée pour une durée de 12 mois en France.

A titre d'exception les 12 mois de bourse en France peuvent, après accord de la commission de sélection, être fractionnés en trois séjours maximum. Chaque séjour, en France, ne peut être d'une durée inférieure à 4 mois. En tout état de cause, la bourse ne pourra s'étendre au-delà de 24 mois, périodes hors de France comprises.

Seuls les étudiants en droit ont la possibilité de suivre des cours de français parallèlement à leurs études. La demande doit impérativement être formulée dans le dossier de candidature.

INFORMATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT

La politique internationale de l'établissement : il s'agit de démontrer les actions mises en œuvre par l'établissement pour favoriser son rayonnement à l'international et améliorer la qualité de l'accueil des étudiants internationaux, et plus spécialement des lauréats du programme Eiffel, et d'indiquer les actions menées pour assurer le suivi du boursier pendant et après sa formation en France.

LES PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER

MASTER

La **PHOTOCOPIE DU PASSEPORT** contenant les informations : nom, prénom, date de naissance et numéro de passeport.

Le **CURRICULUM VITAE** du (de la) candidat(e), rédigé en français ou en anglais, sur une ou deux pages précisant les performances du (de la) candidat(e).

Les **DIPLÔMES ET CLASSEMENT** : copie des derniers diplômes obtenus avec indication de la date, de la spécialité, des mentions et **tout autre document attestant de l'excellence du candidat**

Le **CERTIFICAT OU DIPLÔME DE LANGUE** (le cas échéant).

Les **RELEVES DE NOTES** des trois dernières années faisant référence à un parcours académique réalisé aussi bien en France qu'à l'étranger.

Le **PROJET PROFESSIONNEL** du (de la) candidat(e), rédigé en français ou, à défaut, en anglais, sur une ou deux pages. *Cette présentation pourra être éventuellement étayée par un avis de personnes extérieures ' l'établissement, par exemple d'une entreprise.*

Dans le cas d'une **BIDIPLOMATION** (délivrance d'un double diplôme) l'établissement doit joindre **la convention** et préciser les modalités de la procédure mise en œuvre entre les établissements.

La **MAQUETTE DE LA FORMATION visée** et son **CALENDRIER** complet.

DOCTORAT

La **PHOTOCOPIE DU PASSEPORT** contenant les informations : nom, prénom, date de naissance et numéro de passeport.

Le **CURRICULUM VITAE** du (de la) candidat(e), rédigé en français ou en anglais, sur une ou deux pages précisant les performances du (de la) candidat(e).

Les **DIPLÔMES ET CLASSEMENT** : copie des derniers diplômes obtenus avec indication de la date, de la spécialité, des mentions et **tout autre document attestant de l'excellence du candidat**

Le **CERTIFICAT OU DIPLÔME DE LANGUE** (le cas échéant).

Le **PROJET PROFESSIONNEL** du (de la) candidat(e), rédigé en français ou, à défaut, en anglais, sur une ou deux pages. *Cette présentation pourra être éventuellement étayée par un avis de personnes extérieures à l'établissement, par exemple d'une entreprise.*

Une présentation du PROJET DE THESE et de l'avancement des recherches, rédigé en français ou en anglais (1 et 5 pages). Ce document doit exposer avec précision le sujet de la thèse, l'état d'avancement de sa rédaction, le plan adopté et la bibliographie.

Le PLAN DE FINANCEMENT global de la thèse

La CONVENTION DE CO-TUTELLE ou l'ATTESTATION DE CO-DIRECTION signée par les parties françaises et étrangères incluant le calendrier de l'alternance des séjours en cas de fractionnement.

DEPOSER LES DOSSIERS

La date limite de **DEPOT EN LIGNE** des dossiers sur la plate-forme Campus France est fixée au :
Vendredi 7 janvier 2022 à minuit
Les dossiers reçus après cette date ne seront pas évalués.

Vous devez déposer le ou les dossiers de candidature avec les pièces jointes en utilisant la plateforme de dépôt (cf. liens mentionnés dès la première page).

Si vous souhaitez modifier un dossier de candidature déposé, nous vous remercions de nous contacter par courriel à candidatures.eiffel@campusfrance.org en indiquant la mention « Annulation de dépôt + prénom nom du candidat » en objet.

Chaque établissement ne pourra présenter plus de 40 candidatures par domaine pour le volet master. A chaque dépôt effectué par vos soins, vous recevrez automatiquement un accusé de réception par courriel.

A défaut, nous vous remercions de contacter :

candidatures.eiffel@campusfrance.org / 01 40 40 57 33 ou 57 43

CONFIRMER LA LISTE DES CANDIDATURES

Parallèlement au dépôt en ligne des dossiers de candidature, les établissements communiquent à Campus France la liste des candidatures soumises en ligne. Le [bordereau](#) devra comporter le cachet de l'établissement ainsi que la signature du chef d'établissement (président d'université ou directeur d'école), ou de son représentant. Il sera numérisé et transmis par mail à l'adresse : candidatures.eiffel@campusfrance.org

PUBLICATION DES RESULTATS

La liste des lauréats est mise en ligne **la semaine du 4 avril 2022** sur le site de Campus France : www.campusfrance.org/fr/eiffel

Chaque établissement reçoit par courriel l'ensemble des résultats pour les dossiers qu'il a présentés.

Afin d'être informé dès la mise en ligne des résultats, nous vous invitons à vous abonner à la liste de diffusion Eiffel à l'adresse suivante : <https://www.campusfrance.org/fr/formulaire/listes-de-diffusion> (rubrique Abonnement à la «liste de diffusion Eiffel»).